



Bilan de la participation du public par voie électronique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ANTOINE EST portant sur l'augmentation de la capacité de production de l'unité de lavage de citernes routières alimentaires sur le territoire de la commune de VERDUN (55100)

**Le Préfet de la Meuse,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles L. 181-10 et suivants, L. 123-19, R. 123-46-1 et R 181-1 et suivants ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 15 février 2023 portant nomination de Monsieur Xavier DELARUE, Préfet de la Meuse ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-2130 du 21 août 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Christian ROBBE-GRILLET, Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse ;

VU la demande d'autorisation environnementale portant sur l'augmentation de la capacité de production de l'unité de lavage de citernes routières alimentaires sur le territoire de la commune de VERDUN, présentée par la société ANTOINE EST, dont le siège social est situé route de Provins – BP 25 – 77320 LA FERTE GAUCHER, en date du 12 avril 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-2407 du 26 septembre 2023 définissant les modalités de la participation du public par voie électronique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ANTOINE EST portant sur l'augmentation de la capacité de production de l'unité de lavage de citernes routières alimentaires sur le territoire de la commune de VERDUN ;

Introduction

La société ANTOINE EST, dont le siège social est situé route de Provins – BP 25 – 77320 LA FERTE GAUCHER, a déposé le 12 avril 2023 une demande d'autorisation environnementale portant sur l'augmentation de la capacité de production de l'unité de lavage de citernes routières alimentaires sur le territoire de la commune de VERDUN.

Le dossier correspondant a été instruit par l'inspection des installations classées de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand-Est, qui a constaté le caractère complet et régulier de la demande susvisée, en date du 24 août 2023.

Ce projet n'étant pas soumis à une évaluation environnementale, il a fait l'objet d'une participation du public par voie électronique (PPVE) d'une durée de trente et un jours.

Le présent document constitue le bilan de la participation susvisée, organisée du lundi 30 octobre 2023 au mercredi 29 novembre 2023 inclus.

I) Cadre réglementaire de la participation du public par voie électronique

En application des dispositions des articles L. 181-10 et R. 181-36 du Code de l'Environnement, quand un projet soumis à autorisation environnementale ne nécessite pas la production d'une évaluation environnementale, il est procédé à une consultation du public sous la forme d'une participation du public

par voie électronique (PPVE) conformément aux dispositions de l'article L. 123-19 du Code de l'Environnement.

II) Modalités de participation du public par voie électronique

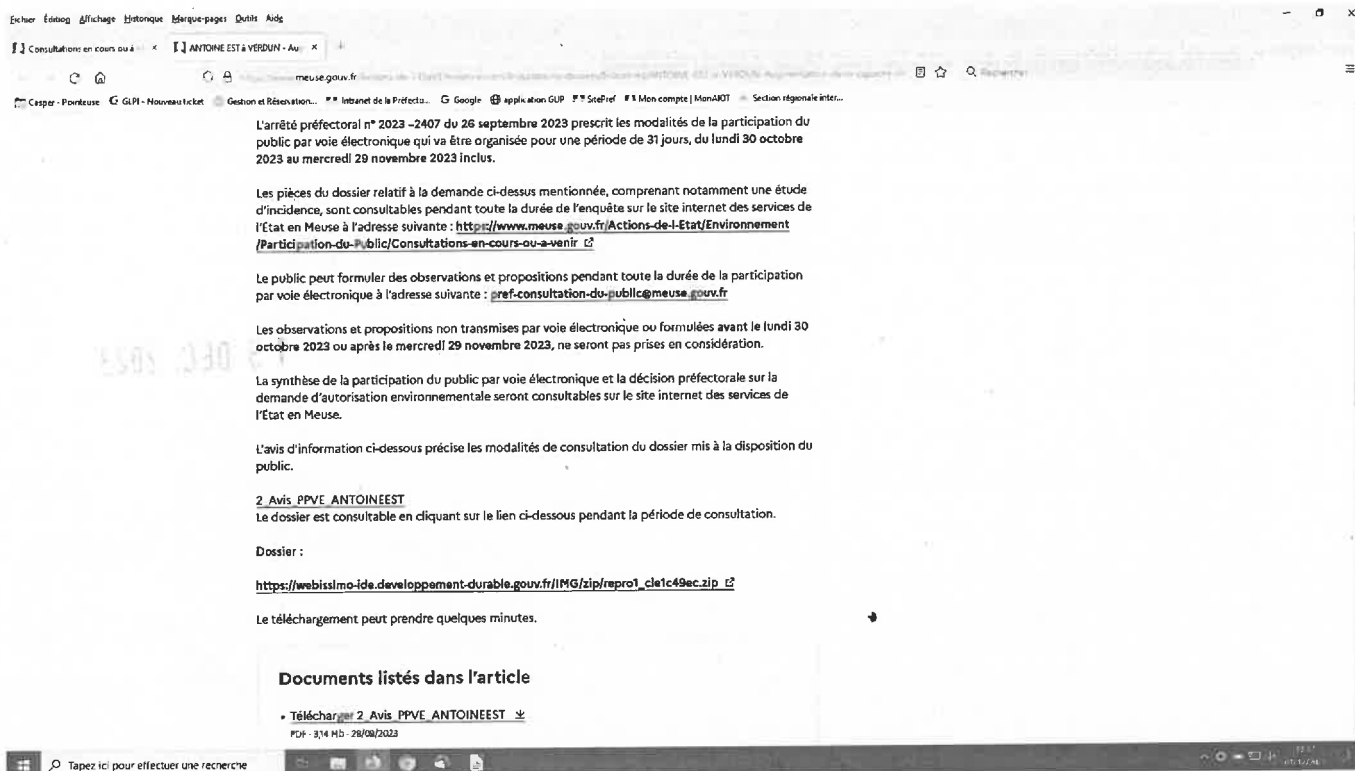
II-1) Mise à disposition du dossier

Le dossier de demande d'autorisation environnementale transmis par la société ANTOINE EST comprenait les pièces suivantes :

- la description et présentation générale du projet (coordonnées du demandeur, rubriques de la nomenclature concernées),
- la localisation,
- la maîtrise foncière,
- l'étude d'impact,
- la décision au cas par cas,
- les pièces complémentaires relatives aux plans, situation financière, risques divers et documents administratifs.

Ce dossier a été mis à disposition du public à compter du 27 octobre 2023 et pendant toute la durée de la PPVE sur le site internet des services de l'État en Meuse.

The screenshot shows a web browser window displaying the website 'Les services de l'État de la Meuse'. The page title is 'ANTOINE EST à VERDUN' and the subtitle is 'Augmentation de la capacité de production de l'unité de lavage de citernes routières alimentaires'. The page is dated 'Mis à jour le 27/10/2023'. The main text states: 'La société ANTOINE EST a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale portant sur l'augmentation de la capacité de production de l'unité de lavage de citernes routières alimentaires située sur le territoire de la commune de VERDUN. L'arrêté préfectoral n° 2023-2407 du 26 septembre 2023 prescrit les modalités de la participation du public par voie électronique qui va être organisée pour une période de 31 jours, du lundi 30 octobre 2023 au mercredi 29 novembre 2023 inclus. Les pièces du dossier relatif à la demande ci-dessus mentionnée, comprenant notamment une étude d'incidence, sont consultables pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État en Meuse à l'adresse suivante : <http://www.meuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Participation-du-Public/Consultations-en-cours-ou-a-venir>. Le public peut formuler des observations et propositions pendant toute la durée de la participation par voie électronique à l'adresse suivante : pref-consultation-du-public@meuse.gouv.fr. Les observations et propositions non transmises par voie électronique ou formulées avant le lundi 30 octobre 2023 ou après le mercredi 29 novembre 2023 ne seront pas prises en considération.'



Ce même dossier, sur support papier, était consultable à la Préfecture de la Meuse, à la Sous-Préfecture de Verdun ou à l'espace France Services à Verdun sur demande faite par courriel (pref-environnement@meuse.gouv.fr) en précisant l'objet PPVE ANTOINE EST Verdun.

De plus, un accès gratuit à ces éléments était garanti par la mise à disposition d'un poste informatique à la Préfecture de la Meuse, 40 rue du bourg à BAR LE DUC, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

II-2) Déroulement de la PPVE

L'arrêté préfectoral n° 2023-2407 du 26 septembre 2023 définissait les modalités de la PPVE.

L'avis au public faisant connaître l'ouverture de la PPVE a été publié sur le site internet des services de l'État en Meuse le 28 septembre 2023 :

<https://www.meuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Participation-du-Public/Consultations-en-cours-ou-a-venir>

Ces mêmes documents ont été affichés au moins quinze jours avant le début de la consultation du public et pendant toute la durée de la PPVE :

- en mairies de Belleville-sur-Meuse, Thierville-sur-Meuse et Verdun ;
- à l'espace France Services à Verdun ;
- à la Préfecture de la Meuse à Bar-le-Duc ;
- à la Sous-Préfecture de Verdun.

L'avis au public a également été publié dans deux journaux locaux (La Vie Agricole du 6 octobre 2023 et L'Est Républicain du 2 octobre 2023).

II-3) Observations ou propositions du public

Le public pouvait formuler des observations et propositions pendant toute la durée de la participation, par courriel à l'adresse suivante : pref-consultation-du-public@meuse.gouv.fr

III) Participation du public

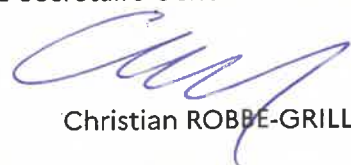
Aucune observation ou proposition du public n'a été recueillie au cours de la consultation.

IV) Bilan de la participation du public par voie électronique

À la suite de la participation du public par voie électronique qui s'est déroulée du 30 octobre 2023 au 29 novembre 2023 inclus, et en l'absence d'observation ou de proposition du public sur le dossier, la demande d'autorisation environnementale déposée par la société ANTOINE EST relative à l'augmentation de la capacité de production de l'unité de lavage de citernes routières alimentaires sur le territoire de la commune de VERDUN (55100), fera l'objet d'une décision délivrée par le Préfet de la Meuse.

À Bar-le-Duc, le **13 DEC. 2023**

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture,



Christian ROBBE-GRILLET